



Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mercredi, 13 novembre 2019 à 17.30 heures.**

ORDRE DU JOUR:

1. Compte-rendu de la séance du comité du 11 juin 2019 – Approbation.
2. Projet de budget rectifié de 2019 et du budget de 2020 - Présentation.
3. Personnel :
 - 3.1. Création de deux postes de salarié(e)s à tâche intellectuelle, l'un dans la carrière et le groupe indemnitaire B1, relatifs aux employés communaux et l'autre dans la carrière et le groupe indemnitaire A1 relatifs aux employés communaux (40 heures/semaine – durée indéterminée) – Décisions.
 - 3.2. Poste de salarié existant dans la carrière et le groupe indemnitaire A1, relatifs aux employés communaux – Modification de ce poste par augmentation de la tâche y relative de 30 à 35 heures – Décision.
 - 3.3. Organigramme commun du SICONA-Ouest et du SICONA-Centre, mis à jour, en particulier en ce qui concerne la définition de postes à responsabilité – Présentation et approbation.
 - 3.4. Primes à allouer à deux salariés manuels, dans le cadre de leurs activités de chef d'équipe et de chef d'équipe adjoint – Modification respectivement allocation nouvelle de cette prime – Décisions.
 - 3.5. Prime à allouer aux personnes, se tenant à disposition pour intervenir en cas d'alarme d'intrusion au niveau du Centre de Biodiversité à Olm – Décision.
4. Décisions à l'appui du budget de 2020 :
 - 4.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
 - 4.2. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest – Décision.
5. Projet de budget rectifié de 2019 et du budget de 2020- Décision quant à l'approbation.
6. Valeur nette du SICONA Sud-Ouest – Arrêté en ce qui concerne le montant en vertu des statuts (art. 7.1.3.), pour les exercices 2017 et 2018.
7. Conventions et contrats :
 - 7.1. Conventions entre certaines communes et le SICONA Sud-Ouest, en ce qui concerne les dispositions de mise en œuvre du programme « Natur genéissen, mir iesse regional, bio a fair », au niveau de leurs structures d'éducation et d'accueil respectives – Décisions.
 - 7.2. Conventions dans le cadre du projet « Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair » entre le SICONA Sud-Ouest et des agriculteurs fournisseurs – Décisions.

7.3. Contrats d'extensification – Décisions.

8. Acte notarié en ce qui concerne l'acquisition de fonds à titre de fonds de compensation écologique –
Décision quant à son approbation.

9. Agrément de principe du SICONA Sud-Ouest, accordé par le Ministère de l'Environnement, du
Climat et du Développement durable, en matière de constitution d'un pool compensatoire régional -
Information.

10. Divers.

Bertrange, le 25 octobre 2019

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSEN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**